



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

n° 71 - février 2018

Les bonnes pratiques

Mobil'sport

Le Comité Régional du Sport en Milieu Rural de la Normandie propose d'amener les sports dans les territoires et vers des publics éloignés de la pratique sportive grâce à un dispositif baptisé « Mobil'sport ». Il est constitué d'un véhicule doté de différents matériels sportifs conduit par un éducateur sportif multisports qui met en place, dans les territoires ruraux, une animation sportive à la journée, la demi-journée ou en soirée.

«# La Culture s'anime en Normandie»

La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie lance un appel à initiatives intitulé «# La Culture s'anime en Normandie» pour soutenir l'accompagnement des jeunes en éducation artistique et culturelle, interculturelle et numérique. Cet appel à initiative est ouvert aux associations du champ jeunesse et éducation populaire et/ou aux collectivités territoriales, en partenariat avec des professionnels du champ culturel, et concerne uniquement le temps extrascolaire et/ou périscolaire.

Dans le cadre du plan national en faveur de l'éducation artistique et culturelle et des politiques de démocratisation de l'accès à la culture, de développement et de formation des publics et en cohérence avec le **Plan Normand pour la Jeunesse**, la **préfiguration en Normandie du Plan mercredis** et dans une logique de l'**accord-cadre signé entre la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, la DRAC, et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la DRDJSCS**, l'appel à initiative 2018/2019 «# La culture s'anime en Normandie» est lancé.

Pour être éligibles les dossiers doivent être co-construits dans le cadre d'un partenariat entre un **opérateur artistique et culturel** qui portera la demande de subvention et soit :

- un **accueil collectif de mineurs**,
- un centre d'animation, une maison des jeunes ou une maison des jeunes et de la culture disposant de l'**agrément « jeunesse et éducation populaire »**,
- un **centre social, une collectivité territoriale (commune, EPCI,...)**

Objectifs généraux :

- accompagner les jeunes à **l'ouverture artistique, culturelle et interculturelle** ;
- développer les usages numériques, notamment éducatifs, dans les projets,
- développer **l'esprit critique des jeunes**,
- valoriser la **participation des jeunes**,
- favoriser la **continuité entre les temps scolaires et périscolaires ou extrascolaire à travers des activités artistiques et/ou culturelles**,
 - questionner, de manière innovante, la place de l'art et de la culture dans la société et ouvrir le regard du public concerné sur les potentialités artistiques du monde qui l'entoure,
 - Favoriser la rencontre avec les **artistes professionnels**, les professionnels de la culture, des médias et de l'information et sensibiliser le public bénéficiaire à des pratiques artistiques diversifiées,
 - Mobiliser les institutions culturelles régionales, les artistes et les professionnels de la culture, dans des actions de médiation pour soutenir l'expérimentation de formes novatrices,
 - Inciter la **fréquentation des lieux de création et de diffusion artistiques ou patrimoniaux du territoire**,
 - Placer les publics en tant **qu'acteurs responsables** et non en consommateurs de la culture,
 - Accompagner par un projet d'éducation artistique et culturelle la mobilité des jeunes : du local à l'international.

Critères de sélection des projets :

- **co-construction** du projet
- **participation active du/des public(s)** bénéficiaire(s) à la construction et au suivi,
- connaissance de fine par la structure porteuse du public accompagné, notamment des **jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)**
- **cohérence des actions**,
- explication du rôle d'accompagnateur de la ou des structures,
- inscription dans la durée de l'action co-construite avec l'équipe éducative et le public,
- description des modalités de suivi et d'évaluation interne et externe du projet.

Seront privilégiés :

- les projets entrant dans le cadre de la **préfiguration du « Plan mercredis »**,
- les projets à **rayonnement sur l'ensemble du territoire** de la structure porteuse avec une **communication** bien identifiée sur l'extérieur,
 - les projets aboutissant à la réalisation ou à une production, par le(s) public(s) concerné(s), d'une trace physique sur **support numérique**

L'appel à projets est en ligne sur le site de la DRAC Normandie et vous trouverez en pièces jointes le **cahier des charges** et la **fiche de présentation du projet**.

Le dossier de candidature devra comprendre la fiche de présentation du projet complète.
Elle devra

Parvenir par courriel **avant le 26 mars 2018 12h** à :

1. la DRAC, à l'adresse eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr pour l'ensemble des dossiers
2. la DRDJSCS, à l'adresse drdjscs-norm-jeunesse@drdjscs.gouv.fr en copie.

Pour plus de renseignements : nadia.inoubli@culture.gouv.fr